

Informations de base	
2025/2861(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur le cas de Victoire Ingabire au Rwanda	
Subject	
1.20.01 Droits politiques, vote et éligibilité 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	
Zone géographique	
Rwanda	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/09/2025	Débat en plénière		
11/09/2025	Décision du Parlement	T10-0193/2025	Résumé
11/09/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2861(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0390/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0391/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0392/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0393/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0394/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0395/2025	08/09/2025	
Proposition de résolution		B10-0397/2025	08/09/2025	

Résolution sur le cas de Victoire Ingabire au Rwanda

2025/2861(RSP) - 11/09/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 549 voix pour, 2 contre et 41 abstentions une résolution sur le cas de Victoire Ingabire au Rwanda.

Le texte adopté en plénière a été présenté par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Victoire Ingabire, leader de l'opposition politique et présidente du parti DALFA-Umurinzi, a été arrêtée le 19 juin 2025 à Kigali pour avoir formé un groupe criminel et planifié des troubles à l'ordre public.

Le Parlement a exhorté les autorités rwandaises à mettre fin au harcèlement, aux arrestations arbitraires et à l'emprisonnement des membres de l'opposition, des journalistes et de la société civile, à garantir la liberté de la presse et des médias, et à offrir un espace pour le débat politique et la participation démocratique, notamment en garantissant des élections libres et équitables. Les députés ont également demandé une enquête rapide, indépendante et transparente sur les décès non élucidés et les disparitions forcées de personnalités de l'opposition.

Le Parlement a fermement condamné l'arrestation de Victoire Ingabire et a demandé sa libération immédiate et inconditionnelle, ainsi que celle d'autres personnalités de l'opposition jugées pour avoir exercé pacifiquement leurs droits fondamentaux.

L'UE et les États membres sont invités à sévir contre l'opposition politique et à veiller au respect des droits de l'homme dans le cadre du dialogue politique au plus haut niveau avec le gouvernement rwandais, ainsi qu'à garantir que la coopération avec le Rwanda soit compatible avec la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, y compris les normes en matière de procès équitables.

Enfin, la Commission est invitée à réexaminer l'aide financière et autre, telle que le programme «Justice et responsabilité», accordée aux institutions publiques rwandaises impliquées dans des détentions arbitraires, des actes de torture ou des procès inéquitables.